

PRIX NATIONAL D'EXCELLENCE 2026

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

Dans le cadre de l'organisation du Prix National d'Excellence, le Ministère de la Communication propose chaque année au Comité National présidé par Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, les meilleurs acteurs de son département dans deux (02) catégories :

- **Le Développement de la Communication**

Un Prix qui récompense la qualité, l'initiative, l'engagement et le dynamisme des professionnels du secteur de la communication.

- **Le Développement des Médias :**

Un Prix qui récompense le professionnalisme, la créativité, le respect de l'éthique et de la déontologie, ainsi que le sens de la responsabilité dans le traitement et la diffusion de l'information dans les médias.

La compétition est ouverte à tous les acteurs et professionnels du secteur de la Communication et des Médias, personnes physiques ou morales, issus du secteur public ou du privé.

PRESENTATION

A- PRIX D'EXCELLENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION

Il concerne les acteurs, projets ou groupements ayant marqué positivement la vie de la nation au cours de l'année écoulée, contribuant ainsi au développement de la communication.

Sont mis en avant, ici :

- La créativité, la qualité professionnelle et l'innovation dans les approches, la conception et la mise en œuvre des messages ;
- La performance des actions de communication, en termes de visibilité, d'efficacité, d'adhésion des publics ;
- L'impact économique, social ou citoyen des dispositifs mis en œuvre, notamment leur capacité à influencer positivement les comportements, à renforcer l'image des organisations ou à accompagner les politiques publiques (sensibilisation, changement de comportement, valorisation de l'image nationale) ;

- Le respect strict des normes réglementaires, éthiques et professionnelles du secteur.

✓ **Profils éligibles :**

- Chefs d'entreprises du secteur de la Communication ;
- Chargés de communication institutionnelle ou corporate ;
- Agences conseil en communication ;
- Régies et entreprises de communication publicitaire ;
- Afficheurs et opérateurs d'affichage ;
- Entrepreneurs individuels développeurs de solutions de communication digitale, designers ;
- Produits ou campagnes de communication à fort impact.

B- PRIX D'EXCELLENCE POUR LE DEVELOPPEMENT DES MEDIAS

Il concerne les acteurs, médias ou productions ayant fait preuve d'excellence dans l'exercice des métiers des médias sur les points suivants :

- Professionnalisme dans la collecte, le traitement et la diffusion de l'information ;
- Respect rigoureux de l'éthique et de la déontologie journalistique, notamment en matière de vérification des sources, d'équilibre de l'information et de responsabilité éditoriale ;
- Créativité et innovation dans les formats, contenus et modes de diffusion, en adéquation avec l'évolution des usages numériques ;
- Contribution à la qualité du débat public, à la cohésion sociale et à la consolidation de la démocratie ;
- Engagement dans la lutte contre la désinformation, les fake news, les discours de haine et les contenus préjudiciables ;

Ce prix consacre donc les médias et professionnels qui incarnent une information crédible, responsable, innovante et utile au développement du pays.

✓ **Profils éligibles :**

- Journalistes (presse écrite, audiovisuelle, presse en ligne) ;
- Éditeurs de presse et entreprises de médias ;
- Chaînes de télévision et de radio, médias en ligne ;
- Réalisateurs, producteurs, animateurs, techniciens, créateurs de contenus audiovisuels pour le cinéma et la télévision ;
- Blogueurs, créateurs de contenus sur les réseaux sociaux ;
- Produits médiatiques : émissions, formats innovants, plateformes.

C- PROCESSUS DE SELECTION

Le Jury est guidé par la **quête de l'excellence**, c'est pourquoi, que le candidat soit un produit ou une personne physique ou morale, le Jury se prononce sur ses qualités exceptionnelles. Les centres d'intérêt à ce niveau sont : **quelle est la particularité de l'élément à évaluer, quelle est la valeur**

intrinsèque du candidat et du porteur de projet, et enfin, est-il/elle un modèle en matière d'observance des lois régissant le secteur ?

Le jury cherche, donc, à détecter et promouvoir les acteurs qui auront développé des offres innovantes prenant en compte les nouveaux modes de consommation et d'accès à l'information, en phase avec l'émergence de la Côte d'Ivoire et le modèle de l'Ivoirien nouveau.

D- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Exercer l'un des métiers du secteur de la communication et des médias.

- Personnes physiques :

Fonctionnaires (agents d'exécution et de conception) et travailleurs du privé ayant, au moins, cinq (05) années de service révolues.

- Personnes morales :

Administrations publiques et entreprises privées ayant, au moins, cinq (05) années d'existence.

NB :

- ❖ *Le Cabinet du Ministre ne peut pas postuler.*
- ❖ *Un candidat qui remporte trois fois le 1er Prix d'Excellence ne peut plus être lauréat.*

E- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- Une lettre de candidature adressée à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre et signée, mettant en avant les motivations du candidat et relevant ses qualités remarquables ;
- Une note de présentation du candidat ou de la structure candidate (une page au moins) signée par le responsable hiérarchique direct du candidat ;
- Le curriculum vitae (CV) signé du candidat (une page au moins), ou la présentation de la structure ;
- La photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité du candidat ou du premier responsable de la structure ;
- Deux (02) photos d'identité couleur du candidat ou du responsable de la structure (PAS DE LOGO) ;

Un **dossier technique** composé des éléments suivants : carte d'identité de journaliste professionnel ou de professionnel de la communication, carte d'identité professionnelle, agrément du Conseil Supérieur de la Publicité, attestation de régularité fiscale ou technique, attestation de la CNPS, attestations de décoration ou de récompenses, ainsi que tous autres documents importants.

F- DATE LIMITE DE L'INSCRIPTION EN LIGNE OU DU DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Pour participer à la compétition, le candidat peut

- ✓ S'inscrire en ligne
 - Site web : www.prixdexcellence.gouv.ci
- ✓ Ou déposer son dossier de candidature à :
 - Service Courrier du Cabinet du Ministre de la Communication, 8^{ème} étage de l'Immeuble SCIAM, Abidjan-Plateau
 - Inspection Générale du Ministère de la Communication, 11^{ème} étage de l'immeuble NSIA, Abidjan-Plateau

Date limite : **Jeudi 30 avril 2026, à 16 heures 00 minute GMT**